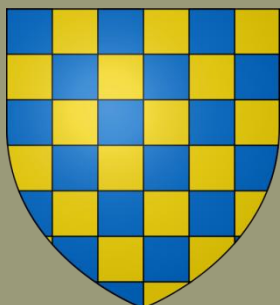


1 juillet 2014

Numéro 2

# Bulletin des Varennnes



## En bref :

Conseil extraordinaire le 20 juin 2014 à 19h30 ;  
Prochain conseil municipal ordinaire : le 1 juillet 2014 à 20h00.

## Sommaire :

La salle des fêtes	p1
Politique d'éclairage	p1
Futur travaux	p2
Evolution des taxes locales	p3
Information sur les ordures ménagères	p4
Brèves du Sicoval	p4

## La salle des fêtes est de nouveau ouverte !

Depuis le 19 mai 2014 la Mairie a en main un avis favorable de la préfecture concernant l'utilisation de la salle des fêtes, avis en provenance de la Commission d'Arrondissement de Toulouse pour la Sécurité contre les Risques d'Incendie et de Panique dans les ERP (Établissement recevant du public).

La salle des fêtes peut de nouveau être louée par les habitants des Varennnes. Dans un prochain bulletin municipal il sera fait un point complet sur les dépenses effectuées pour cette remise aux normes.

## Evolution de la politique d'éclairage de la commune

L'éclairage de nuit non raisonné a des effets néfastes sur l'environnement et sur notre perception du ciel nocturne. On parle de pollution lumineuse lorsque les éclairages artificiels sont si nombreux et omniprésents qu'ils nuisent à l'obscurité normale et souhaitable de la nuit. La pollution lumineuse gêne la faune nocturne et provoque une surconsommation électrique inutile.

Par conséquent, il a été décidé en conseil municipal du 06 juin 2014 de procéder à une expérimentation d'extinction nocturne de 00h00 à 6h00 de l'ensemble de l'éclairage de la commune comme cela a déjà été mis en œuvre dans de nombreuses communes. Cette extinction des candélabres devrait permettre de diviser la facture d'éclairage de la commune par deux.

Cette expérimentation, qui nécessite un investissement en matériel limité, sera mise en place d'ici la fin de l'année pour une durée de 6 mois.

A l'issue de cette expérimentation une consultation des administrés sera mise en place. Les résultats seront analysés par le conseil municipal.

Une réunion d'information sera organisée lorsque le conseil aura des dates plus précises sur la mise en place de cette expérimentation.

Par ailleurs, cette expérimentation permettra de financer le renouvellement progressif des candélabres de la commune qui deviennent peu performants.

## Les futurs travaux envisagés par le conseil municipal.



*Salle des fêtes des Varennes*

Voici une liste de travaux qui sont envisagés par le conseil municipal dans le futur. Ces travaux sont à la fois guidés par l'urgence de la situation (comme pour l'église), par des mises en conformité (notamment pour l'école) ou bien par une situation potentiellement dangereuse qu'il est important de corriger.

### Pont Route Départementale 11

Du fait de l'important dénivelé de terrain, il a été demandé au Conseil Général de sécuriser le pont de la route départementale 11. Notre demande a été prise en compte et des rambardes de sécurité doivent être installées sur les deux parapets du pont. Ces travaux seront réalisés d'ici la fin d'année.

### Traversée du village et sortie de l'école

Suite à des plaintes de riverains sur la vitesse excessive de certains automobilistes dans le village, le conseil municipal a étudié plusieurs solutions de mise en sécurité avec les services du Conseil Général. Des premiers travaux seront réalisés en juillet.

### Ecole

Dans la perspective de réhabiliter le groupe scolaire ainsi que sa mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite, le conseil municipal a décidé de faire appel à un architecte pour être accompagné au mieux dans cette démarche. Un programme de travaux a été élaboré et estimé. Ce dernier étant important, il ne peut être supporté dans son intégralité par la commune. Des subventions vont être sollicitées auprès des différents organismes de l'état. Ces démarches administratives n'aboutiront pas avant le premier semestre 2015.

### Mairie

Suite à l'apparition de fuite d'eau au niveau de la toiture, le conseil municipal a décidé de faire réaliser un remaniement (changement de tuiles cassées, nettoyage des tuiles). Le coût des travaux s'élève à 6 000€ HT.

### Eglise

La toiture de l'église est vétuste et plusieurs désordres sont apparus : affaissement de la charpente, tuiles poreuses, problème d'étanchéité sur la toiture terrasse. Il est à rappeler que d'importants travaux ont été réalisés il y a une vingtaine d'années pour préserver ce patrimoine communal en bon état. Le conseil municipal a décidé d'engager des travaux de réparation rapidement. Le coût des travaux s'élève à 30 000€ HT. Pour minimiser leur coût, la municipalité va solliciter différents organismes afin d'obtenir des subventions.

### Statue de la Vierge Marie

Le socle de statue de la vierge Marie s'affaisse, elle a été déposée par souci de sécurité. Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour réparer le socle.

### Ancien cimetière et monument aux morts

Plusieurs solutions sont à l'étude pour réhabiliter cet espace communal.

### Salle des fêtes

Des travaux d'entretien au niveau du terrain de pétanque et de ces abords ont été réalisés.

### Cimetière

Un relevé topographique de l'existant a été commandé à un géomètre. Ceci s'intègre dans la continuité de démarches réalisées par l'ancienne municipalité dans le cadre du recensement de la place disponible.

Les murs d'enceintes côté voirie s'ouvrent sous le poids de la terre. Afin de limiter cet effet, des solutions sont à l'étude.



## Mairie des Varennes

### HORAIRES :

Lundi 13h30-17h30  
Mercredi 14h00-18h00  
Jeudi 13h30-17h30

### TÉLÉPHONE :

05 61 81 47 64

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :  
mairiedevarennes@wanadoo.fr

**Rappel des Horaires pour les activités susceptibles de provoquer des nuisances sonores (selon l'arrêté préfectoral en vigueur)**

#### Jours ouvrables :

8h30-12h00  
14h30-19h30

#### Samedi :

9h00-12h00  
15h00-19h00

#### Dimanche et jours fériés :

9h00-12h00  
16h00-18h00

## Information sur les ordures ménagères :

La redevance incitative sur les ordures ménagères ne sera effective qu'en 2015, l'année 2014 étant une année de test.

Nous rappelons que le futur tarif sera défini de la manière suivante :

- 30% lié au nombre de ramassage du conteneur (pas de facturation au poids)
- 30% lié au volume du bac gris (pas de facturation pour le bac à couvercle jaune)
- 40% pour l'abonnement.

La nouvelle grille tarifaire de la redevance incitative pour les déchets ménagers n'est pas encore finalisée par le Sicoval. Lorsqu'elle sera prête des outils permettant de simuler votre redevance seront mis à disposition par le Sicoval pour pouvoir choisir au mieux le volume de votre bac en fonction de votre fréquence de sortie des bacs et du volume de celui-ci.

Il a été constaté que des personnes jettent leur poubelle dans les bacs communaux (salle des fêtes, mairie, ...). Nous rappelons que la commune paye une taxe d'ordure ménagère au même titre que l'ensemble des habitants, et que ces gestes ne font que reporter les coûts sur la collectivité.

Nous faisons appel au civisme de la population et au respect des autres. Si ces actes perdurent, le conseil municipal réfléchira à des solutions pour limiter l'accès aux poubelles communales.

## Brèves du Sicoval :

### Ramiers : attention danger

La fréquentation estivale des ramiers en bord d'Ariège est en constante augmentation depuis 2010. Résultats : une menace accrue pour l'équilibre écologique des lieux mais aussi pour la sécurité des usagers (risques liés à la baignade et aux feux). 7 panneaux de géolocalisation ont été installés pour permettre aux victimes d'accidents d'indiquer leur position par téléphone aux secours pour une intervention rapide. Enfin, comme l'an dernier, trois écogardes prêteront main forte au garde champêtre, jusqu'à la fin septembre, pour sensibiliser les promeneurs au respect de la nature et à la prudence face aux dangers sur ces sites.

### Cambriolages : toujours plus de prévention

Fruit de la collaboration de la préfecture de Midi-Pyrénées, de la gendarmerie, de la police et de la Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurances (Agéa), un site internet permet aux propriétaires de répertorier leurs objets de valeur. Grâce à ces informations, les enquêteurs identifient plus facilement receleurs et voleurs, donnant une chance supplémentaire aux victimes de récupérer leurs biens. Enfin, en juillet et en août, les services de police et de gendarmerie peuvent aussi, sur demande, surveiller les domiciles des vacanciers dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances ». Plus d'infos sur [www.liste-objets-voles.fr](http://www.liste-objets-voles.fr)